LES GRÈVES

A ROUBAIX

Les employés de banque

Le Syndicat des employés (Section de la Banque), nous prie d'insérer cet ordre du jour :

Les employés de Banque en grève, réunis en assemblée générale, salle du Gymnase, à Roubaix, le dimanche 15 février, souhaitent que leurs délégués, en qui ils ont la plus absolue confiance, aboutissent rapidement à un résultat favorable et affirment leur volonté inébranlable de continuer leur mouvement avec la plus grande discipline et la plus grande ténacité jusqu'à complète satisfaction ; remercient tous ceux qui leur ont déjà témoigné leur sympathie, en apportant leur obole au fonds de grève, et lèvent la séance au cri de : « Vive la grève ! Vive le syndicat ! »

Les formalités pour se rendre en Allemagne

Les règles relatives à la circulation entre la France et l'Allemagne occupée et non occupée, sont désormais fixées comme suit : Le voyageur qui désire se rendre en Allemagne, doit être muni d'un passeport délivré dans les conditions habituelles et revêtu du visa des autorités allemandes. Ce dernier visa, pour le moment, et tant que les consulats allemands en France n'auront pas été rétablis, ne peut être délivré que par les soins du chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, 78, rue de Lille.

En vue des prochaines élections législatives dans le Nord

UN CONGRES A DUNKERQUE

Les représentants des municipalités et comités libéraux, progressistes et indépendants de l'arrondissement de Dunkerque, se sont réunis, samedi matin, à 11 heures, au « Brave Jean-Bart », à Dunkerque.

Ce Congrès a voté la fusion complète de l' « Union Républicaine » et de la « Fédération Républicaine ». Il a ensuite émis le vœu de voir désigner aux prochaines élections deux candidats de l'arrondissement de Dunkerque ; il a, enfin, désigné comme candidat M. Paul Dufour, conseiller général.

Les Conditions du Travail dans les Boulangeries du Nord

Une *réunion* à Lille. — Les projets de contrats entre les coopératives, les patrons boulangers et leurs ouvriers.

La « Chambre Syndicale d'Alimentation de Roubaix et environ » nous communique le compte-rendu suivant :

Sur convocation du Comité intersyndical des Syndicats des ouvriers boulangers et parties similaires du département du Nord, une réunion préparatoire des délégués des Coopératives de consommation et des délégués de Syndicats des ouvriers boulangers, a eu lieu, sous la présidence de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, à Lille le dimanche 15 février.

Communication a été donnée des projets de contrats nouveaux qui seront présentés à la signature des organisations patronales et coopératives à la date du 1er mars prochain.

Après un échange de vues, il a été décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu le dimanche 22 février, où seront convoquées toutes les organisations coopératives et les syndicats patronaux de la boulangerie, par l'intermédiaire des maires des communes intéressées, afin d'aboutir à une solution définitive. Le Comité intersyndical a, en outre, décidé la publication des deux projets de contrats, qui seront soumis à la signature des syndicats patronaux et coopératives de consommation.

LES PROJETS DE CONTRATS

Voici un résumé de ces deux projets de contrats dans leurs principales dispositions :

CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ LES PATRONS

A partir du 1er mars 1920, la journée de huit heures sera appliquée dans l'industrie ou le commerce de la boulangerie, suivant les modalités ci-après :

Dans les maisons employant deux ouvriers boulangers et ayant un matériel suffisant pour la panification, le nombre des fournées à exiger du travail de ces ouvriers ne pourra dépasser quatre fournées.

Dans les maisons employant deux ouvriers boulangers et dépassant dans les huit heures, le chiffre de quatre fournées, travail normal et moyen, la ou les fournées supplémentaires devront être payées.

Le travail de nuit est rigoureusement interdit entre 22 heures et 4 heures du matin.

Le repos hebdomadaire devra être effectif, soit par le repos du dimanche ou par le roulement, c'est-à-dire un jour de repos et six de travail par semaine.

Les salaires. **— Le salaire, pour huit heures de travail et quatre fournées faites dans les conditions exposées ci-dessus, sera de 120 francs par semaine pour le premier ouvrier et de 110 francs par semaine pour le ou les deuxièmes ouvriers.**

L'heure supplémentaire se taxera à raison de 3 fr. pour le premier et de 3 fr. pour le ou les deuxièmes.

La ou les fournées supplémentaires panifiées dans les huit heures en plus de quatre pour deux hommes ou six pour trois hommes, et ainsi de suite, seront payées à raison de 3 fr. 25 pour le premier et pour les deuxièmes.

Les croissants et les petits pains seront payés 2 fr. 50 le cent, à répartir également entre les ouvriers prenant part à leur fabrication.

Le salaire des porteurs de pains est égal au salaire du premier ouvrier boulanger. Les heures supplémentaires au-dessus des huit heures, seront payées à raison de 3 fr. l'heure.

Le salaire de l'aide porteur de pains (s'entend pour celui qui aide au portage), sera de 50 fr. par semaine ; l'heure supplémentaire au-dessus de huit heures sera payée à raison de 1 fr. 75.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES COOPERATIVES

A partir du 1er mars 1920, la journée de huit heures sera appliquée dans l'industrie coopérative de la boulangerie suivant les modalités ci-après :

Dans les coopératives employant deux ouvriers boulangers et ayant un matériel suffisant pour la panification, le nombre de fournées à exiger du travail de ces ouvriers ne pourra dépasser quatre fournées, et par extension, six fournées pour trois hommes, huit fournées pour quatre hommes, etc...

Dans les coopératives panifiant à l'aide de plusieurs équipes, l'équipe finissante laissera une fournée en banne par deux ouvriers.

Les salaires. **— Les conditions de salaires sont les mêmes que chez les patrons. Cependant, pour les coopératives panifiant sur fours allemands et sur plusieurs fours à carreaux, entraînant, de la part des ouvriers boulangers premiers et deuxièmes des capacités professionnelles égales, le salaire sera de 120 francs par semaine. L'heure supplémentaire au-delà de la huitième heure de travail, sera payée à raison de 3 francs.**

NOS BRAVES

Morts au champ d'honneur

ROUBAIX

— M. Georges CHARRAUX, caporal, médaille militaire posthume, citation :

« Très bon caporal mitrailleur, d'un courage et d'un sang-froid remarquables. Tué en se portant, à la tête de sa section, à l'attaque du village de Meuspaut. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

Croix de guerre

WATTRELOS

— M. Gustave VAN DEN BROUCKE, 273e R.I., croix de guerre, 3 citations :

A l'ordre du régiment : « Pendant les journées des 24, 25 et 26 février 1916, a rempli avec le plus profond mépris du danger, les fonctions d'agent de liaison. »

A l'ordre de la brigade : « Modèle de sang-froid et de bravoure calme. Nuit et jour, sans souci du danger et de la fatigue, a exécuté à travers un terrain fortement battu par le feu ennemi, la réparation des lignes téléphoniques coupées à chaque instant par les obus. »

A l'ordre de la division : « En toutes circonstances, a fait preuve d'une endurance et d'un courage à toute épreuve. Au cours de la dernière action, sans souci du danger, s'est toujours présenté le premier pour la remise en état des lignes téléphoniques coupées à chaque instant par un violent bombardement. »

M. Van den Broeke demeure rue de la Martinoire, 466.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

LE PROCES WIART DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

C'est aujourd'hui lundi, à 13 h. 30, que le procès Wiart viendra devant le 1er Conseil de guerre, à Lille, à l'Hôtel des Canonniers.

Wiart, un émule de Richard, a commis de nombreuses dénonciations près des Allemands, dans la région de Cambrai et de Maubeuge. Le nombre de ses victimes s'élève à quatorze, dont deux condamnées à mort.

Le Tribunal sera présidé par le colonel Raoult. Le commandant Machart-Grammont remplira les fonctions de commissaire du gouvernement et le capitaine Wingler, celles de greffier.

Jules Wiart a choisi Me Moitier comme défenseur.

VENTES DE LAINES

A LONDRES

D'un correspondant particulier

Londres, 13 février 1920.

Les ventes continuent très animées et les prix pour les bonnes laines mérinos sont pleinement 5 p. c. plus élevés que ceux pratiqués en janvier. Les prix pour les croisés fins sont en faveur des acheteurs, les croisés moyens sont inchangés, les communs sont délaissés.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI LUNDI 16 FEVRIER :

Aujourd'hui, saint Onézime ; demain, Mardi-Gras.

47e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 10 ; coucher, 17 h. 04.

Lune : Dernier quartier du 11. Nouvelle lune, le 19.

Le général de Castelnau à Lille et à Roubaix

A l'occasion du Concours des Grandes Familles du Nord aux Armées, le général de Castelnau, se rendant à Bruxelles, pour une solennité en son honneur, s'arrêtera les 19 et 20 mars, à Roubaix et à Lille, où il présidera une conférence à la « Société Industrielle ».

Le général sera accompagné dans son voyage, par M. Gaston Lacoin, vice-président de « la Plus Grande Famille », délégué de M. Auguste Isaac, ministre du Commerce.

M. Gaston Lacoin exposera que si le péril de la dépopulation est grave pour toute la France, il est particulièrement menaçant pour nos départements frontières exposés aux invasions. Aussi, est-il indispensable que les chefs des familles nombreuses de ces départements, dont les enfants forment le bouclier de la Patrie, s'organisent pour remédier à tous les désordres, causes de la dépopulation.

M. Gaston Lacoin n'est pas un inconnu pour beaucoup de nos concitoyens, qui l'ont rencontré pendant la guerre aux différents Congrès de « la Plus Grande Famille ». Le 7 janvier 1917, sous la présidence de M. C. Groussau, M. Lacoin ouvrait l'un de ces Congrès, par une conférence remarquable sur « Le Devoir Social du Chef de Famille », et tous ceux qui l'ont entendu à cette époque, désireront l'entendre de nouveau à Lille, le 20 mars prochain.

Le Mouvement de la Gare en janvier

A la Petite Vitesse, le nombre d'enregistrement des expéditions pour le mois écoulé est de 5.170, contre 5.380 en décembre, soit une différence de 150 enregistrements en faveur du mois précédent.

Le tonnage est également déficitaire de 278 tonnes, que l'on peut attribuer uniquement à l'interdiction des réexpéditions.

Vers l'Angleterre, viâ Calais, nous remarquons un trafic de 311 tonnes ; sur Fourmies, 265 tonnes ; vers Paris, 690 tonnes. Quant au trafic sur l'Alsace, qui comporte notamment la laine filée et peignée, nous trouvons un tonnage de 427 tonnes.

Le trafic des arrivages s'élève à 40.555 tonnes, sur 37 745 en décembre, soit un excédent de 2 810 tonnes, sans compter 1.200 tonnes de bois de chauffage.

La houille atteint 18.385 tonnes, contre 20.379 en décembre ; le textile arrive à 689 tonnes, les tissus à 656 ; la métallurgie, à 21.968 ; les matériaux de construction, à 6.769 ; les denrées, à 1.130.

Pour la Grande Vitesse, le trafic des expéditions de janvier dépasse de 500 tonnes le chiffre obtenu en décembre ; cette différence porte presque entièrement sur les tissus et les produits textiles.

Les arrivages sont en décroissance de 415 tonnes, déficit en partie justifié par l'extension donnée en Petite Vitesse au service des détails, et par la saison rigoureuse qui a entravé le transport des légumes.

L'odyssée d'un tableau ?

Plusieurs journaux belges et de la région ont publié hier la dépêche suivante :

Charleroi, 14 février. — Pendant l'occupation, un tableau représentant le Pape Léon XIII avait été volé par les Boches dans une église de Roubaix. A la suite d'une perquisition pratiquée dans une maison de la rue du Marais, le parquet vient de découvrir le tableau.

On établit les conditions dans lesquelles ce tableau dérobé a échoué à Charleroi.

Nous mêmes l'avions reçue, mais nous ne l'avons pas fait paraître, car à notre connaissance aucune église de la ville ne possédait un tableau de ce genre, ce qui, d'ailleurs, nous a été confirmé, dimanche, après enquête auprès de plusieurs membres du clergé de Roubaix.

Réforme utile et nécessaire

Dans une ville aussi importante que la nôtre où dans les usines tout particulièrement, peuvent se produire des accidents graves demandant le transport rapide du blessé en vue d'interventions chirurgicales immédiates, l'hôpital ne possède pour tout véhicule d'ambulance que des voitures hippomobiles. A notre avis, il serait utile que cet établissement possédât au moins une voiture-ambulance automobile.

Cette mesure est même nécessaire. Admettons qu'advienne un grave accident, voire même un crime comme celui de dimanche dernier, place de la Gare, par exemple. En ces circonstances, la vie du blessé peut être en danger par suite de la lenteur du véhicule demandé, surtout si cela se passe la nuit. Ainsi, dimanche dernier, sans critiquer aucunement le personnel de l'hôpital qui, dans la circonstance, a fait tout son devoir, le blessé de la place de la Gare a dû attendre une heure et demie environ, étendu sur une banquette d'un café, l'arrivée de la voiture-ambulance. Ce qui ne se produirait pas si nous avions une automobile, car avec elle, le temps perdu à harnacher les chevaux, à les mettre en limons ou même à les attendre s'ils sont employés pour le service de l'hôpital, ne se présente plus. Il suffit de donner un tour de manivelle et le véhicule est prêt. De plus, sa vitesse est plus grande et cette automobile, munie d'un appareil avertisseur spécial, pourrait, à l'instar de l'auto-pompe, avoir droit de priorité dans la circulation en ville.

Nous nous permettons de présenter ces quelques réflexions à l'administration intéressée qui nous en sommes certains, s'efforcera d'amener toute réforme utile au service actuel.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, Vente Libre de : Eau de Javel, Pommes, 0 fr. 46 le kil. ; Beurre salé de Normandie, 14 fr. le kil. ; Beurre frais de Normandie, 16 fr. le kil. ; Fromage de Hollande, 9 fr. le kil.

VIN ROUGE, 1 fr. 75 le litre (1 litre par personne)
Lundi 16, de 8 à 11 h., 14e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 13e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (3 kil. par pers.)
Lundi 16, de 8 à 11 h., 10 jaunes et vertes, et 8e vertes ; de 2 à 4 h., 11e jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES ET AMERICAINES
16, rue des Fabricants, 18
Lundi 16 février, 10e secteur, cartes jaunes.
Mardi 17 février, 10e secteur, cartes vertes.
Mercredi, 18 février, retardataires.
Jeudi 19 février, 11e secteur, cartes jaunes.
Vendredi 20 février, 11e secteur, cartes vertes.
Samedi 21 février, retardataires.
Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin de 8 à 11 h., et le soir de 2 à 5 h.
Se munir de sa carte de denrées.

PHYSIONOMIE du DIMANCHE GRAS. — Semblant suivre, lui aussi, l'arrêté préfectoral interdisant toute mascarade, le soleil, en ce premier des Jours Gras a jeté son masque de brume qu'il portait depuis longtemps et, clair et radieux, a brillé dans un beau ciel d'azur.

Aussi, en cette journée de printemps précoce, les promeneurs furent-ils nombreux en notre ville et au dehors. Vers 16 heures, n'était le manque de feuillage, le Parc Barbieux avait repris son aspect d'été.

Peu de travestis furent rencontrés. Nous en avons pourtant vu cinq, qui, honteux sans doute de la note claire que jetaient leurs costumes de « pierrots », au milieu des promeneurs indifférents, et où le noir dominait, se sont engouffrés dans un tramway et sont allés chercher plaisir ailleurs.

L'ALLIANCE FAMILIALE ROUBAISIENNE (Assurance au décès), a tenu son assemblée générale, dimanche, à 10 heures, dans la salle du « Café Français », Grande-Rue. Le Comité a décidé de verser aux ayant droit des membres décédés, une somme de 100 francs, soit la moitié de la prime, l'état financier ne permettant pas de faire mieux en ce moment.

Les cotisations de 1914 sont exigibles, tandis que celles de 1915 seront remboursées ou déduites des cotisations futures.

Les nécessités de l'heure exigent, pour la bonne marche de la société, le paiement en une seule fois des cotisations de l'année. Le Conseil d'administration espère obtenir la subvention d'avant-guerre. Après avoir adressé un souvenir ému aux disparus, le président invite les sociétaires à assister nombreux, dimanche prochain, à la manifestation mutualiste, à l'Hippodrome.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA « MUTUELLE NADAUD ». — On nous prie d'insérer :

La Commission administrative informe les sociétaires que c'est le dimanche 22 février, à 9 h. 45 très précises, qu'aura lieu, à l'Hippodrome, l'assemblée générale extra-statutaire. Elle espère qu'en raison des questions importantes portées à l'ordre du jour et de la présence à cette assemblée de nombreuses sommités mutualistes et de nombreux membres d'honneur, elle n'aura aucune absence à constater. Les sociétaires sont priés de se munir de leur livret pour le pointage qui sera fait à l'entrée de l'Hippodrome.

COMMISSIONS DE CONSTATATIONS ET D'EVALUATIONS DE DOMMAGES DE GUERRE. — On nous prie d'insérer :

« Les Commissions de dommages de guerre de Roubaix et ses cantons, rappellent aux Belges, qu'aux termes de la convention franco-belge du 24 octobre 1919, ils doivent produire, dans un délai assez court, en Belgique, leurs demandes en remboursement des amendes, réquisitions militaires et valeurs mobilières, qui rentrent dans leurs dommages de guerre.

» Ils ont donc intérêt à retirer, au plus tôt, les documents qui y sont relatifs et qu'ils auraient versé aux Commissions cantonales françaises. »

— Les sinistrés changeant d'adresse et qui ont déjà effectué le dépôt de leur demande d'indemnité, ont intérêt à en aviser sans retard, la Commission cantonale compétente.

VOL DE COKE. — Pendant la nuit de samedi à dimanche, vers une heure, M. Rosmaet Henri, veilleur de la fonderie N. Martin, rue de Tourcoing, 57, en faisant une ronde dans les ateliers, aperçut dans la cour de cet établissement donnant sur la rue des Fondeurs, deux individus occupés à emplir des sacs de coke. S'avançant vers eux, il fut immédiatement tenu en respect par un troisième individu qui, faisant sans doute le guet, sortit de l'ombre et braqua sur le veilleur un revolver.

Pendant ce temps, les deux voleurs de coke s'esquivèrent, emportant chacun un sac de combustible.

Ces trois individus avaient pénétré dans la cour de la fonderie par la porte de la rue des Fondeurs, ouverte au moyen d'une fausse clef.

La police, prévenue dimanche matin, a immédiatement commencé son enquête.

LA CHICOREE DU POILU donne des Bons-Primes de 1, 2 et 5 francs. 534-2

UN VOL DE LINGE, BOULEVARD DE BEAUREPAIRE. — Samedi, vers 18 h. 30, Mme Berthe Vergin, ménagère, demeurant rue de la Pannerie, 31, à Leers, a été victime d'un vol d'un paquet de linge, boulevard de Beaurepaire, pendant le temps qu'elle attendait le tramway Mongy qui devait la reconduire à son domicile. Plainte a été déposée à M. Buchart, commissaire de police du 5e arrondissement.

IL FAUT ETRE MUNI DE BASCULE. — Un marchand de charbon, M. Charles Nérinck, 32 ans, demeurant rue Cuvier, maison Duvinage, 11, a été l'objet d'une double contravention pour défaut de bascule et de plaque d'identité sur son véhicule.

LE SAOL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.45. 452

CROIX

CHARBON. — La Mairie nous communique :

« Le charbon pris aux mines avec bon du maire doit être vendu 22 fr. les 100 kilogs (foyers domestiques).

» Les marchands de charbon doivent servir la clientèle à mesure des demandes et ne peuvent livrer plus de cent kilogs par ménage. Les marchands sont tenus de ne faire aucune différence sur le choix du client. Il n'y a donc pas à établir de clientèle fixe. »

UNE VOITURE ABANDONNEE. — M. Alphonse Bouville, concierge-jardinier, demeurant Pavillon Carissimo, rue de Beaumont, a déclaré à M. Fossat, commissaire de police, que, le 6 janvier dernier, une voiture et des harnais avaient été remisés chez lui par un inconnu, par suite d'un accident de roulage, et que celui-ci n'avait plus reparu. On se demande si ce véhicule n'est pas le produit d'un vol. Une enquête est ouverte.

WATTRELOS

LA QUALITE DU PAIN. — Le maire de Wattrelos a signalé au Préfet du Nord que les habitants se plaignaient de la mauvaise qualité du pain, et lui a demandé d'intervenir auprès des services compétents pour que la farine livrée aux boulangers soit de meilleure qualité.

LE PRIX DU CHARBON. — Par arrêté municipal du 12 février, le prix du charbon importé des mines par les marchands a été taxé à 28 fr. les 100 kilogs. Ce prix s'entend : charbon pris en magasin

RAVITAILLEMENT. — Mardi 17, numéros 4.201 à 4.800.

FRAUDEUR SOUS LES VERROUS. — Nicolas Massino, 32 ans, Italien, sans domicile fixe, arrêté le 12 février, à Wattrelos, pour fraude de cigarettes et chicorée, d'une valeur de 773 fr., a été amené à la prison de Lille.

E. WERNER Joaillier-Orfèvre 24, rue Nationale, LILLE

LANNOY

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni dimanche à 10 h., en session ordinaire, sous la présidence de M. Lepers, maire. M. Pope est nommé secrétaire de la séance.

Dommages de guerre et édifices communaux. — Le Conseil approuve à l'unanimité que la surveillance et les réparations nécessaires, soient effectuées par la reconstitution communale.

Poste et Télégraphe. — En vue de permettre la facilité de communication un poste téléphonique sera établi pour relier la mairie avec la maison du maire, et cette dernière avec le poste principal.

Achat de sièges. — L'ennemi ayant enlevé ou saccagé le matériel de mairie une commission des travaux sera nommée afin de choisir et vérifier le nombre de chaises nécessaires.

Allocations militaires. — Le Conseil approuve la somme à payer au greffier de Lannoy concernant le paiement des allocations militaires pendant la guerre.

Vêtements aux nécessiteux. — Le Préfet du Nord ayant envoyé trois colis de vêtements au Bureau de bienfaisance, une commission composée de MM. Carette, Dubus, Pollet, Lauridan, Barthou et Loques, se réunira mardi 17, pour en préparer la distribution.

Concessions du cimetière. — Un conseiller municipal dépose un projet permettant la mise en vigueur d'une concession de 15 ans en salle de 30 ans.

Erection d'un monument pour les soldats tombés au champ d'honneur. — Après discussion concernant l'emplacement du monument, deux membres du Conseil, MM. Desmarez et Louis Bilence, mutilés, sont nommés afin de dresser une liste tendant à recueillir la souscription des habitants ; en outre, le concours financier de l'Etat sera sollicité.

Assistance médicale gratuite. — Trois conseillers du Breucq et du Bourg, sont nommés, afin de reviser la liste des indigents.

Office des charbons. — La crise du charbon se faisant de plus en plus sentir, le Conseil se plaint du manque d'arrivage. Les écoles, boulangeries, vont devoir être fermées. La municipalité va s'adresser au Préfet, afin de remédier à cet état de choses lamentable.

La séance est levée à 12 heures.

LEERS

EMOUVANTE CEREMONIE PATRIOTIQUE. — Le Conseil municipal, avec le concours de l'Harmonie Municipale avait organisé dimanche à onze heures, une émouvante cérémonie pour la remise de la médaille militaire au mutilé Henri Bataille. A l'heure fixée, le Conseil municipal précédé de l'Harmonie Municipale, les mutilés, les Combattants de 1870-71 et 1914-18, sont rassemblés rue de la Mairie et se rendent à la Place où les sociétés se forment en carré. Le héros de la journée, que l'Harmonie est allé chercher à son domicile est placé au centre du carré formé par les sociétés que la foule entoure.

M. Anatole Desmet, président de l'Harmonie Municipale dont fait partie M. Bataille, prend la parole et rappelle, dans un discours émotionnant, dans quelles circonstances dramatiques M. Bataille fut blessé par une grenade, au cours d'un combat où il avait lutté contre plusieurs boches.

Puis, M. Emile Pottier, adjoint, au nom des Combattants ; M. Joseph Leroy, maire de la commune, y ajoutent leurs vives félicitations et l'hommage de leur admiration pour l'héroïque conduite du valeureux médaillé dont voici la citation :

« Au front depuis le début de la guerre. Exemple de sa Compagnie pour l'élévation de son moral. Très grièvement blessé le 8 octobre 1918, à Pont-Faverger, en défendant son poste de combat à coups de grenades, seul contre dix, forçant l'ennemi à se retirer. »

Le Conseil municipal de Leers, ajoute M. le Maire, vous adresse ses plus vives félicitations. Le maire ne peut mieux vous exprimer sa sympathique admiration qu'en vous décorant de sa main et en vous donnant l'accolade.

L'Harmonie Municipale exécute ensuite la « Marseillaise », puis le héros de la journée reçoit les félicitations de ses proches et de ses amis, notamment de ses camarades mutilés. De nombreux et superbes bouquets lui sont offerts puis le cortège se reforme et parcourt le centre de la commune, escortant M. Bataille qui a pris place avec M. le Maire dans l'auto de M. Degnet.

A sa rentrée au local de l'Harmonie Municipale, M. Bataille a reçu les félicitations de ses camarades qui lui ont offert un superbe bronze.

Le temps splendide a rehaussé l'éclat de cette fête magnifique digne du brave et héroïque soldat que fut M. Henri Bataille.

HEM

ALLOCATION MILITAIRE. — On nous prie d'insérer : « Mercredi 18 février, à 2 h., paiement des allocations militaires, du mois de janvier, pour les retardataires qui ne se sont pas présentés le 7 février. Les retardataires qui ne se présenteront pas ne seront plus payés. »

LA MACHINE A ECRIRE « ROYAL 10 »
se vend chez ses Agents
DEWAVRIN & Cie, 10, Rue de la Gare
TOURCOING
Atelier de Réparations — Fournitures
Livraison immédiate 44801

TOURCOING

AUJOURD'HUI, LUNDI, 16 FEVRIER

Marché de 8 heures à midi.

Caisse d'Epargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la mairie : de 8 h. 30 à midi numéros 18.051 à 18.100 ; de 2 à 6 h., 18.101 à 18.150.

Hotel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Théâtre municipal : « Le Chemineau », Rideau à 20 h.

Notre service d'incendie

L'installation des plaques indicatrices

On a vu que dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal avait encore pris de nouvelles mesures relatives au service d'incendie. Celles-ci ont pour but de rendre plus rapides et, partant, plus efficaces, les secours apportés par cette organisation en cas de sinistre.

Il s'agit de la pose en ville, de plaques indicatrices destinées à faire connaître aux habitants les abonnés au téléphone reliés directement à la caserne des pompiers, dont ils peuvent, le cas échéant, utiliser les appareils téléphoniques pour prévenir avec toute la rapidité désirable le service d'incendie. Ces plaques, en fonte émaillée, placées à la porte des usines ainsi reliées, porteraient en caractères noirs sur fond blanc, l'inscription suivante : « Téléphone en cas d'incendie ».

Dix industriels des différents quartiers de la ville sont actuellement reliés avec le service de secours ; quelques-uns d'entre eux ont déjà donné leur adhésion. Dans le même ordre d'idées, la commission militaire municipale a pensé qu'il serait utile d'indiquer l'emplacement des bouches d'incendie par l'apposition à proximité de chacune d'elles, de plaques révélatrices. La recherche de ces bouches rendue très difficile dans la nuit et plus particulièrement dans la saison d'hiver, nécessite parfois une perte de temps très regrettable.

Dix plaques indicatrices des postes de secours et 214 plaques révélatrices des bouches d'incendie, seront nécessaires. Cette innovation entraînera une dépense totale approximative de 1.350 francs, dépense minime en fait en raison des avantages qu'elle nous présente.

Le Conseil ne pouvait manquer d'approuver cette heureuse initiative qui garantit la sécurité publique.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CROIX-ROUGE. — Les adhérents de la Société Française de secours aux blessés militaires (Comité de Tourcoing), étaient réunis en assemblée générale le 12 février.

Le rapport du président contient certains renseignements intéressants à signaler.

En 1914, la S. B. M. avait organisé quatre hôpitaux qui contenaient 360 lits ; du 7 août 1914 au 6 septembre 1916, 7.778 blessés étaient hospitalisés ; ce nombre se décompose comme suit : 96 Français, 17 Anglais, 7.166 Allemands, et donne 172.236 journées de traitement.

En 1917, la S. B. M. inaugurait le Secours Tourquennois, dans le but de secourir les prétuberouleux et les pauvres honteux : 247 familles, réunissant 1.312 personnes, recevaient 3.739 rations de lard, 4.930 de saindoux, 4.463 de sucre, 7.025 de légumes secs, 5.143 boîtes de lait ; le tout pour la somme de 21.341 fr. 60.

Pour remédier au manque de combustible, la S. B. M. installait 100 réchauds à gaz, répartis dans six cuisines populaires. Ces installations permettaient la cuisson des aliments de 423 personnes.

En 1919, la S. B. M. répartissait aux réfugiés venus à Tourcoing, 16.711 objets que la Croix-Rouge Américaine lui faisait parvenir.

L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE ET ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES. — La Mairie donne avis que par application des dispositions des lois sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables et sur l'assistance aux familles nombreuses, les listes des personnes admises au bénéfice desdites lois par délibération du Conseil municipal du 13 février seront déposées au Secrétariat de la Mairie pendant un délai de 20 jours qui prendra fin le 6 mars prochain.

A partir du lundi 16 courant et jusqu'à l'expiration de ce délai, les réclamations écrites seront reçues au Secrétariat de la Mairie.

LE CARNAVAL. — La journée du dimanche gras a été favorisée par un temps exceptionnellement beau. Si les promeneurs ont été très nombreux en ville, il n'en fut pas de même des groupes travestis, qui se firent rares. C'est à peine si l'on a rencontré une demi-douzaine de jeunes gens costumés.

VOLE PENDANT SON SOMMEIL. — Un journalier, M. Albéric Martins, demeurant 19, rue Desurmont, a porté plainte à la police contre un inconnu qui, nuitamment, lui a soustrait une somme de 17 fr. 50, dans la poche de son pantalon, qu'il avait déposé au pied du lit. L'enquête ouverte par M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, permet d'espérer l'arrestation prochaine du coupable.

VOL DE BOBINES DE LAINE. — A la sortie de la filature de laine de M. Duthoit, rue de la Malcense, une jeune ouvrière, Emélie Catoire, 15 ans, demeurant rue de Normandie, 1, cour Masquilier, a été surprise par le directeur de l'établissement au moment où elle emportait, dans son tablier, deux bobines de laine. En raison de son jeune âge, Emélie Catoire a été laissée en liberté, mais un procès-verbal a néanmoins été rédigé à sa charge.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Une ménagère, Mme Decornet, née Maria Everaert, 60 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, 4, s'est trouvée malade hier matin, vers 10 heures, dans le Square de l'Hôtel de Ville. Immédiatement transportée chez elle, elle y a reçu les soins de M. le docteur Delgrange, qui a déclaré une crise d'épilepsie.

MOUVAUX

LE RAVITAILLEMENT pour la semaine du 16 au 21 février : De 8 à 11 h., et de 14 à 16 h. 500 gr. café torréfié, 4 fr. ; 750 gr. sucre en poudre, 2 fr. 30 ; brique de savon ; boîte de lait condensé, 1 fr. 50 ; 250 gr. cacao, 1 fr. ; 500 gr. saindoux, 4 fr. ; 250 gr. fromage, 2 fr. 50 ; boîte saumon, 1 fr. 30 ; boîte sardines, 0 fr. 80 ; boîte bœuf (petite boîte), 3 fr. 60.

MARCQ-EN-BARŒUL

FEDERATION AMICALE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE (Section locale de Marcq). — Dimanche matin à 11 h. a eu lieu chez M. Joseph Grébert, Café du Beau Passage, Grand'Place, la première assemblée pour la formation d'une section locale de la Fédération de Tourcoing. Cette réunion fut présidée par M. le commandant Joseph Legrand, entouré d'une dizaine de membres de la Commission et de MM. Louis Crépel, Paul Dubois, Charles Grincourré, Paul Desreumaux, Albert Roussel et Georges Grébert.

M. le commandant Legrand prit la parole devant une belle assistance et expliqua le programme de la Fédération et le but de la réunion. Ensuite la décision fut prise de convoquer tous les combattants, mutilés, réformés, par convocation personnelle, pour l'élection du Bureau définitif de la section. Cette nouvelle réunion est fixée au dimanche 29 février, à 11 heures.

Nul doute que tous les mobilisés de Marcq assisteront à cette nouvelle réunion.

CREDIT FRANÇAIS
15, Rue de Lille, TOURCOING
17, Rue de Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
PAIEMENT DE COUPONS
42914 aux meilleures conditions

LILLE

LES DAMES TELEPHONISTES NOUS ARRIVENT, MAIS ELLES NE TROUVENT PAS DE LOGEMENT. — L'administration des P.T.T. vient d'affecter au poste central téléphonique de Lille un certain nombre de dames qui arrivent des quatre coins de la France. Ces employées éprouvent beaucoup de difficultés à trouver le gîte et le couvert. Les personnes disposant de chambres meublées sont priées de bien vouloir le faire connaître au Central Téléphonique, rue Jean-Sans-Peur.

LA SPECULATION SUR LES MARCHANDISES. — Le Comité de Ravitaillement opère des vérifications sur la vente des denrées qu'il a cédées aux commerçants. Des fraudes n'ont pas encore été constatées.

D'autre part, M. Penny, chef de la Sûreté, a ouvert une enquête au sujet d'un trafic d'essence.

NORD

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'ACHATS EN ALLEMAGNE. — L'Office de la Reconstitution Industrielle nous prie d'insérer la note suivante :

Les besoins de plus en plus grands en matières premières et en matériel nécessaires à la reprise de la vie industrielle des Régions victimes de l'invasion, l'impossibilité de demander à la production française tout ce qui nous est indispensable pour la reconstitution industrielle, l'incessante augmentation du change nous ont amené à la nécessité de demander aux pays où le change nous est favorable et en particulier en Allemagne, ce que nous ne pouvons trouver chez nous.

Mais ce développement des achats à l'étranger n'allait pas sans difficultés ; l'Office de Reconstitution Industrielle s'est appliqué à les réduire, dans la plus large mesure du possible, en créant une organisation d'ensemble que les industriels ont tout intérêt à connaître et que nous pouvons résumer dans ses grandes lignes de la façon suivante :

1° Organisation d'un Service de renseignements et d'achats à Wiesbaden ;

2° Délivrance rapide de passeports à destination de l'Allemagne ;

3° Accélération des formalités d'autorisation d'importation ;

4° Obtention de priorités de transports.

Il est bien entendu que bénéficieront de ces dispositions non seulement les industriels sinistrés eux-mêmes, mais encore ceux qui travaillent pour la reconstitution des Régions dévastées.

1° **Office de Wiesbaden installé à l'Hôtel Iatra, 51-53, Taunustrasse.** — Il a pour but de recueillir toute la documentation intéressant les centres industriels allemands, leur capacité de production, les conditions de vente et en un mot, tous les renseignements susceptibles d'intéresser et de guider les sinistrés éventuellement acheteurs.

Il leur fournit également toutes explications sur l'application des tarifs douaniers, les formalités à remplir, et en cas de contestations, litiges, intervient pour assurer l'exécution et faciliter le règlement des différentes opérations.

Nos nationaux peuvent donc s'adresser à lui. Ils trouveront dans ses locaux une salle de réception, un bureau de correspondance, des cabines téléphoniques et toute la documentation utile.

2° **Passeports.** — Les industriels désireux de se rendre en Allemagne occupée ou non devront s'adresser à l'Office de Reconstitution Industrielle, Service des Passeports, 14, rue de la Trémoille, chargé de leur délivrer les passeports, qui leur seraient utiles pour eux-mêmes, et au cas, où ils désireraient s'adjoindre des ingénieurs allemands, ils doivent faire une demande écrite au secrétaire général de l'Office de Reconstitution Industrielle.

3° **Certificats d'importations.** — Après entente avec la Direction générale des Douanes, il a été accordé une dérogation générale